

# CLAUSIER ÉCOLOGIQUE DU SPECTACLE LES CONTRATS COMME LEVIER D'ENGAGEMENT

---

## GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

---

**ASTP**  
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN  
DU THÉÂTRE PRIVÉ

  
**FEDELIMA**  
Fédération des Lieux  
de Musiques Actuelles

  
**FEVIS**  
Fédération des Ensembles  
Vocaux et  
Instrumentaux  
Spécialisés

  
**LES FORCES  
MUSICALES**

  
**FRANCE  
FESTIVALS**

**FUTURS  
COMPOSÉS**  
RÉSEAU NATIONAL  
DE LA CRÉATION  
MUSICALE

**LA SCÈNE  
INDÉPENDANTE**  
SYNDICAT NATIONAL  
DES INTERPRETES  
ET CREATIFS

  
**SCÈNE  
ENSEMBLE**  
Organisation  
professionnelle des arts  
de la représentation

**sma**  
Syndicat des Musiques Actuelles

  
**Ekhoscènes**

**synavi**  
syndicat national  
des arts vivants

**ARVIVA**  
-ARTS VIVANTS - ARTS DURABLES

## CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Depuis 2022, ARVIVA et quatorze organisations, fédérations et syndicats du spectacle vivant coopèrent pour accélérer la transformation écologique du secteur. Ce collectif a publié en janvier 2024 une [feuille de route ambitieuse](#), rassemblant engagements et préconisations pour accompagner cette transition.

*En particulier, les actions des un-e-s ne peuvent aboutir sans se déployer dans les interactions avec les autres : la compagnie avec le diffuseur, la salle avec le-a producteur-riche, l'orchestre avec le festival, et aussi chacun-e avec ses prestataires et fournisseurs. La transformation écologique sectorielle doit aussi se construire dans les échanges et négociations entre acteurs, où des dispositifs formalisés, comme les contrats, peuvent encourager ou contraindre les pratiques. La peur de sortir du cadre réglementaire pouvant freiner l'expérimentation individuelle en matière de contrats, leur adaptation exige des modèles appropriés et un accompagnement pour en garantir la conformité.*

C'est pour cela que les organisations signataires ont **rassemblé et imaginé des modèles de clauses juridiques incitatives** (engagement 3.2), qui peuvent être intégrés aux contrats et conventions du spectacle et favoriser ainsi la transformation de pair à pair. Cet ensemble de propositions, dont la validité juridique a été vérifiée par le cabinet Legiplanet<sup>1</sup>, pourra être utilisé par les **professionnel·les du secteur** comme source d'inspiration pour formaliser leurs engagements.

## L'ÉLABORATION DU CLAUSIER

Le clausier a été construit en plusieurs étapes, en s'appuyant sur les pratiques existantes et les besoins identifiés :

- **Recueil des pratiques** : une enquête menée auprès des adhérent·e-s a permis d'identifier et de rassembler les clauses déjà utilisées et de s'en inspirer.
- **Réécriture et uniformisation** : à partir des modèles reçus, les clauses ont été retravaillées, simplifiées, généralisées ou complétées.
- **Identification et complément** : les sujets non couverts ont été identifiés, et des modèles de clauses complémentaires ont été rédigés.
- **Validation juridique** : l'ensemble a été relu et validé par **Laure Abramowitch**, avocate spécialisée (Legiplanet), afin d'assurer la robustesse juridique des propositions.

L'enquête menée auprès des professionnel·les du spectacle a également permis d'identifier les principaux obstacles à la formalisation d'un engagement écologique via des clauses contractuelles, ainsi que les besoins exprimés pour faciliter le passage à l'action :

- **Freins** : Le manque de connaissance sur le sujet est le frein le plus fréquemment mentionné, générant un sentiment d'incertitude quant aux types de clauses à intégrer. S'y ajoutent la crainte d'une complexification des relations avec les partenaires ou les équipes, ainsi que l'impression de ne pas disposer d'une réelle marge de manœuvre pour négocier ces aspects contractuels.
- **Besoins** : Des modèles de clauses assortis d'une documentation claire, en particulier sur le cadre réglementaire, sont largement demandés. Les professionnel·les soulignent également la nécessité d'une harmonisation des pratiques dans le secteur, et estiment qu'un document synthétique expliquant la démarche aux partenaires constituerait un appui précieux pour faciliter leur mise en œuvre.

1. <https://www.legiplanet.fr>

# LE CLAUSIER

Baserow   Clausier public   Filtre   1 Tri   Grouper   Cacher les champs   Hauteur   Q

T	Nom de la clause	Niveau de ...	Utilisé par	Modèle de rédaction	Thématique	Catégorie de cc
1	GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT - à lire avant d'utiliser l'outil - lien vers le pdf	Prise en main...		<a href="https://docs.google.com/document/d/1znZ8lxWKVO-U4iso7KxZJ834Eu...">https://docs.google.com/document/d/1znZ8lxWKVO-U4iso7KxZJ834Eu...</a>		
2	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Obligatoire	Organisateur	Le Prestataire s'engage à respecter les principes énoncés par la loi n° 2...	Déchets   Restauration	Contrat de prestati
3	Tri à la source et valorisation des biodéchets	Obligatoire	Organisateur	Conformément aux articles L. 541-21-1 et R. 543-225 du code de l'envir...	Déchets   Restauration	Contrat de prestati
4	Responsabilité élargie du producteur (REP)	Obligatoire	Organisateur	Le Prestataire déclare être en conformité avec les obligations résultant ...	Déchets   Restauration Ménage   Textile	Contrat de prestati
5	Interdiction du plastique à usage unique	Obligatoire	Organisateur	Conformément à la loi anti-gaspillage du 10 février 2020 qui organise la ...	Déchets   Restauration	Contrat de prestati
6	Obligations écologiques du prestataire de ménage	Facile	Organisateur	En cohérence avec les engagements pris par le CLIENT (la structure de ...	Entretien	Contrat de prestati
7	Autres engagements écologiques du prestataire de restauration éphémère (foo...	Facile	Organisateur	En cohérence avec les engagements pris par le CLIENT (la structure de ...	Déchets   Alimentation	Contrat de prestati
8	Préambule aux contrats	Facile	Tout le monde	Une démarche d'éco-responsabilité des projets se mène de façon colla...		Tous
9	Bonus éco-conception dans la production	Facile	Producteur	Le PRODUCTEUR est engagé dans une démarche d'éco-responsabilité, ...	Eco-conception Transports	Contrats liés à la cré
10	Fournir un hébergement responsable	Facile	Organisateur	Si le PRODUCTEUR démontre une démarche réelle d... Dans le cadre de sa démarche écoresponsable et dans le but de réduire...	Hébergement	Contrats liés à l'expl
11	Demander un hébergement responsable	Facile	Producteur	- un logement accessible à pied ou en transport ... Dans le cadre de sa démarche écoresponsable et dans le but de réduire...	Hébergement	Contrats liés à l'expl
12	Proposer un catering responsable	Facile	Organisateur	+ un logement accessible à pied ou en transport e... Dans le cadre de sa démarche écoresponsable et dans le but de réduire... - Est conforme aux la	Restauration	Contrats liés à l'expl

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU CLAUSIER](#)

## DÉFINITIONS

**PRESTATAIRE** : Toute personne physique ou morale fournissant un service ou une prestation dans le cadre d'un contrat (ex. : restauration, entretien, technicien-ne, entreprise de location de matériel, société de transport, prestataire de billetterie)..

**CLIENT** : Partie contractante qui commande une prestation ou un service auprès d'un prestataire. Il peut s'agir d'une structure culturelle, d'un festival, d'une collectivité, ou de toute entité ayant recours à des services externes.

**PRODUCTEUR** : Personne physique ou morale responsable de la conception, de la production et du financement d'un projet artistique (spectacle, tournée. Il peut s'agir d'un producteur de spectacle, d'une compagnie ou d'un entrepreneur de spectacle.

**ORGANISATEUR** : Entité chargée de la mise en œuvre et de l'accueil d'un événement ou d'un spectacle (ex. : festival, salle de concert, théâtre, collectivité).

# BONNES PRATIQUES ET POINTS DE VIGILANCE

L'intégration de clauses environnementales dans les contrats du spectacle vivant est un levier stratégique pour accompagner la transition écologique du secteur. Cependant, leur **mise en œuvre nécessite une approche rigoureuse et adaptée aux spécificités de chaque contrat.**

- **Clarté et précision** : Les clauses doivent être rédigées de manière précise pour éviter toute ambiguïté. Des termes vagues ou trop généraux peuvent être source de conflits d'interprétation et ainsi fragiliser les engagements réciproques.
- **Proportionnalité des engagements** : Les obligations environnementales doivent être réalistes et adaptées aux capacités des parties. Une exigence excessive ou inapplicable peut fragiliser le contrat.
- **Suivi et contrôle** : Certaines clauses peuvent nécessiter des modalités de suivi (reporting, indicateurs, attestations). Il est important d'anticiper ces mécanismes et d'intégrer ces modalités dans le contrat ou en annexe pour garantir l'effectivité des engagements.
- **Cohérence avec les autres clauses du contrat** : Vérifier que les clauses environnementales ne sont pas en contradiction avec d'autres engagements contractuels.
- **Spécificités du contrat** : Chaque contrat est lié à un contexte, un objet et des engagements réciproques entre des parties précisément identifiées. Si ce clausier est source d'inspiration et que ces clauses ont vocation à être intégrées dans de nombreux contrats, l'intégration devra néanmoins être envisagée avec une écriture propre à chaque contrat.

## UN OUTIL D'INSPIRATION À ADAPTER, PAS UN MODÈLE FIGÉ

Ce clausier n'est pas un modèle clé en main, mais une source d'inspiration pour aider les professionnel·les du spectacle vivant à intégrer des engagements environnementaux dans leurs contrats. Chaque situation étant unique, les clauses doivent être adaptées à vos besoins et aux réalités opérationnelles et juridiques des parties concernées.

*Pensez à solliciter un avis juridique en cas de doute, notamment pour les contrats complexes ou à fort enjeu.*

## DIFFÉRENTS TYPES DE CLAUSES ET NIVEAUX D'ENGAGEMENT

Ce clausier rassemble des clauses de nature et de portée variées, permettant aux structures de choisir celles qui correspondent le mieux à leur contexte et à leur degré d'engagement. Ces clauses sont classées selon trois niveaux d'implication :

- **Obligatoire** : Ces clauses relèvent d'une obligation législative ou réglementaire en vigueur.
- **Facile** : Ces clauses sont simples à mettre en œuvre et ne nécessitent pas d'investissement ou de modifications structurelles importantes. Elles représentent des actions immédiates et accessibles pour intégrer des pratiques écoresponsables.
- **Engagée** : Ces clauses impliquent une transformation plus profonde des pratiques. Leur mise en œuvre peut dépendre de facteurs externes, tels que l'équilibre économique de la structure, des négociations avec d'autres parties prenantes (assureurs, coproducteurs, ...).

## LE RÔLE CLÉ DU PRÉAMBULE

Le préambule joue un rôle fondamental dans la compréhension du contrat. Il permet de **poser le cadre et d'expliquer l'intention des parties**. Un préambule bien rédigé facilite l'interprétation du contrat en cas de litige, notamment devant un juge qui ne connaît pas les pratiques et enjeux du secteur. Il est donc recommandé d'y préciser les engagements environnementaux généraux des parties et les principes qui guideront l'exécution du contrat.

## DÉFINIR LES TERMES DU CONTRAT

De la même manière que le préambule permet de comprendre l'intention des parties, si le contrat comprend des termes qui sont moins usuels, il est utile de prévoir un article dédié de définition de certains termes, comme ce que les cocontractants entendent par « économie circulaire » ou « gestion des déchets à la source » par exemple.

## PRÉVOIR ET INTÉGRER DES MANQUEMENTS

Pour renforcer l'effectivité des engagements prévus dans les contrats, il est essentiel d'anticiper les éventuels manquements et leurs conséquences. Aller au-delà du simple engagement incitatif permet de donner plus de force aux clauses en intégrant des mécanismes de suivi et, si nécessaire, des mesures de sanction.

## FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL


Le clausier est hébergé sur **Baserow**, une plateforme open-source qui permet d'explorer et de filtrer les clauses de manière interactive. L'outil offre une navigation fluide et facilite l'identification des modèles pertinents en fonction de votre situation.

### En savoir plus sur [Baserow](#)

Chaque modèle de clause est accompagné d'**informations clés**, présentées dans les colonnes. En survolant l'icône (i), vous pouvez accéder à des précisions sur le contenu de chaque colonne.

Utilisé par	Modèle de réd.
Producteur	Partie prenante qui propose l'intégration de la clause
Tout le monde	Une démarche d'é

Pour consulter la **fiche complète d'une clause**, il vous suffit de cliquer sur l'icône représentant quatre petites flèches au début de la ligne.

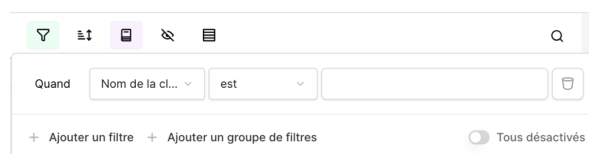
 Obligations écologiques du pr  
restauration éphémère (food t

L'outil est conçu pour être facilement navigable grâce aux fonctions de **filtrage, tri et recherche**. Voici comment les utiliser pour trouver rapidement les clauses qui vous intéressent.

## 1. UTILISER LES FILTRES

Les filtres permettent d'afficher uniquement les clauses correspondant à certains critères.

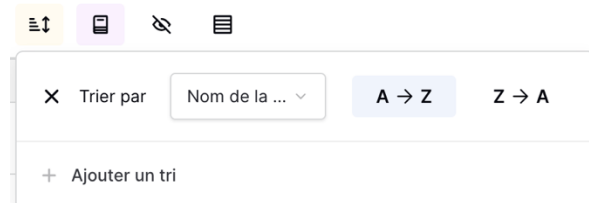
1. Cliquez sur «**Filtre**» en haut de la table.
2. Sélectionnez une **colonne** (ex. «Contrats concernés», «Thématique»).
3. Choisissez une **condition** (ex. «est égal à», «contient», «ne contient pas»).
4. Entrez la **valeur** souhaitée (ex. «Contrat de cession», etc.).
5. Répétez l'opération pour ajouter plusieurs filtres si nécessaire.



## 2. TRIER LES RÉSULTATS

Le tri permet d'organiser l'affichage des clauses selon un critère précis.

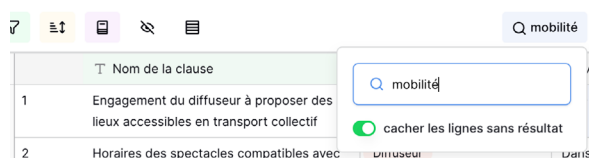
1. Cliquez sur «**Tri**» en haut de la table.
2. Sélectionnez la **colonne** selon laquelle trier (ex. «Durée», «Nom de la formation»).
3. Choisissez un **ordre de tri**
4. Vous pouvez appliquer plusieurs tris successifs pour un affichage encore plus précis.



## 3. RECHERCHER PAR MOT-CLÉ

La barre de recherche permet de trouver rapidement une clause en tapant un mot-clé.

1. Cliquez sur la **barre de recherche** en haut à droite de la table.
2. Saisissez un mot-clé (ex. «écoconception», «énergie»)
3. La table affichera uniquement les clauses contenant ce mot-clé dans l'une de ses colonnes.



## UN OUTIL PARTICIPATIF ET COLLABORATIF

Cet outil repose sur les contributions des acteur-ric-e-s du secteur et sur un premier travail de rédaction fait à la suite du recensement des besoins. Il ne prétend pas à l'exhaustivité, et certaines thématiques émergentes peuvent ne pas encore y figurer. Il est conçu pour évoluer et s'enrichir avec le temps :

- **Contribution ouverte** : si vous utilisez de votre côté des clauses avec une vocation écologique qui couvrent des aspects non couverts actuellement, n'hésitez pas à nous en faire part via [ce formulaire](#) pour contribuer aux travaux et avancer collectivement.
- **Mises à jour régulières** : un travail d'actualisation des clauses référencées sera réalisé annuellement.
- **Recueil des retours utilisateur-ric-e-s** : les professionnel·les sont invité·es à partager leurs retours d'expérience afin d'améliorer l'outil et d'identifier les éventuels manques. N'hésitez pas à nous faire des retours sur l'utilisation que vous faites de l'outil, et à partager vos observations via [ce formulaire](#).

## POUR ALLER PLUS LOIN : RESSOURCES EXISTANTES

- [Modèle de contrat de cession d'éléments de décor, de costumes et d'accessoires non soumis au droit d'auteur](#) - proposé par Les Augures Lab Scénogrrrrraphie
- [Clausier environnemental pour les marchés publics de conception et de réalisation de scénographie](#) - proposé par Les Augures Lab Scénogrrrrraphie
- [Les clauses et modalités des conditions d'éco-conception du «Manifeste de l'éco-scénographie»](#) - proposées par l'Union des Scénographes
- [Augures Lab Scénogrrrrraphie, «Droits d'auteur-e & réemploi», juin 2024](#)
- [La clause verte](#)
- [L'étude des leviers juridiques facilitant l'économie circulaire dans la culture](#)
- [Les chartes des adhérent·e·s d'ARVIVA](#)

Ce travail a été réalisé par les organisations professionnelles, fédérations et réseaux membres d'ARVIVA signataires du plan d'action :

**ASTP** (Association pour le soutien du théâtre privé), **Ekhoscènes** (La Voix des Entrepreneurs du Spectacle Vivant Privé), **FEDELIMA** (Fédération des lieux de musiques actuelles), **FEVIS** (Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés), **Les Forces Musicales** – (Syndicat professionnel des opéras, orchestres et festivals lyriques), **France Festivals** (Fédération française des festivals de musique et du spectacle vivant), **Futurs Composés** (Réseau National de la Création Musicale), **La Scène Indépendante** (Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles), **SMA** (Syndicat des Musiques Actuelles), **Scène Ensemble** (Organisation professionnelle des arts de la représentation), **SYNAVI** (Syndicat National des Arts Vivants).

Avec la coordination d'**ARVIVA – Arts vivants, Arts durables**.

